# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

## 2021/001 - <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL</u> MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

**POUR** 

: 15 voix + 2 procurations

CONTRE

: 0

**ABSTENTION** 

: 0

# 2021/002 – <u>DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)</u>

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6. ».

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 257 407,49 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 64 351,87 € (25% x 257 407,49 €.)

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

#### Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Article 21318	Aménagement salle polyvalente	46 224,46 €
Article 21312	Rénovation escalier école primaire	2 026,81 €
Article 2151	Mission maîtrise d'œuvre – pont rue du Moulin	4 562,74 €
Article 2182	Achat tracteur New Holland	11 537,86 €
	TOTAL	64 351,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 2021/003 - REMISE DES DROITS DE PLACE

En raison de la situation sanitaire lié au Covid 19 et de l'impact économique sur les commerçants, la commune a reçu plusieurs demandes de dispense de règlement concernant les droits de place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

• **DECIDE** d'accorder une remise de droit de place sur le second semestre 2020 et le premier trimestre de l'année 2021 pour tous les commerçants et location d'emplacement.

### 2021/004 – <u>DEMANDE DE REMISE DE LOYERS</u>

En raison de la situation sanitaire lié au Covid 19 et de l'impact économique sur les activités de la Maison de la nature,

Vu leur demande de remise de loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accorder une remise intégrale de loyer du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

### 2021/005 – <u>ACCEPTATION DE CHEQUE ASSURANCE DOMMAGE BRIS DE</u> GLACE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

 d'accepter le chèque de dédommagement émis par l'assurance DREYER-DIBOURG de Molsheim d'un montant de 581,57 euros concernant le sinistre bris de glace survenu sur le véhicule Peugeot PARTNER.

#### 2021/006 - ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

• d'accepter le chèque de remboursement de trop perçu émis par la société La Chevalière de COLMAR d'un montant de 40,61 euros.

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

# 2021/007 – <u>ACQUISITION FONCIERE</u>: <u>ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE</u> <u>DES PAQUERETTES</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue des Pâquerettes cadastrée section 3 :

PARCELLE N°	CONTENANCE EN CENTIARE	PROPRIETAIRE	
279	15	M et Mme DECOUT Guillaume	
275	21	M HEILIGENSTEIN Albert	
	8	Mme HEILIGENSTEIN Marilyne	
		M HEILIGENSTEIN Olivier	
276	19	M HEILIGENSTEIN Olivier	
236	17	M et Mme AUGUSTIN	
		Christophe	
328	5	M et Mme AUGUSTIN	
		Christophe	
271	12	M DENNI Christian	
257	16	Mme FERHAT Dorothée	
258	4	Mme FERHAT Dorothée	
612	10	M DENNI Christian	
613	6	M DENNI Christian	

#### Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à acquérir les dites parcelles pour l'euro symbolique (1,-€)/ parcelle :
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

## 2021/008 – <u>ACQUISITION FONCIERE</u> : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE DU KLINTZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente d'une parcelle de voirie rue du Klintz cadastrée section 6 :

PARCELLE N°	CONTENANCE EN CENTIARE	PROPRIETAIRE
330	53	M. Théophile GAUDIN
		Mme Amélie LELAY

#### Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle pour l'euro symbolique (1,-€)
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- DE SOLLICITER l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- DE PRELEVER les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

### 2021/009 – ECOLE ELEMENTAIRE – TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'économie d'énergie notamment en remplaçant les fenêtres et portes du bâtiment de l'école élémentaire, rue des Ecoles.

Le coût total de ce projet s'élève à 9 196,59 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
DETR	7 357,27 €	80 %
Fonds propres	1 839,32 €	20 %
TOTAL	9 196,59 €	100 %

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux de remplacement de fenêtres et de portes du bâtiment de l'école élémentaire, rue des Ecoles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'ébénisterie Erhart & Fils chiffré à 9 196,59 € HT;
- **DE SOLLICITER** le concours de la DETR ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

### 2021/010 - SALLE POLYVALENTE - TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'économie d'énergie notamment en remplaçant la porte d'entrée principale de la salle polyvalente.

Le coût total de ce projet s'élève à 8 694,85 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR pour l'obtention d'une subvention.

Le Plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
DETR	6 955,88 €	80 %
Fonds propres	1 738,97 €	20 %
TOTAL	8 694,85 €	100 %

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux de remplacement de la porte d'entrée principale de la salle polyvalente ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'ébénisterie Erhart & Fils chiffré à 8 694,85 € HT;
- **DE SOLLICITER** le concours financier de la DETR ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

#### 2021/011 - PRESBYTERE - TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'économie d'énergie notamment en remplaçant les fenêtres du presbytère ;

Le coût total de ce projet s'élève à 7 164,72 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter la DSIL pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Le plan de mianosment provincia		
Origine du financement	Montant HT	Taux
DSIL	5 731,78 €	80 %
Fonds propres	1 432,94 €	20 %
TOTAL	7 164,72 €	100 %

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux de remplacement de fenêtres du presbytère;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'ébénisterie Erhart & Fils chiffré à 7 164,72 € HT;
- **DE SOLLICITER** le concours financier de la DSIL ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

## 2021/012 – BAUX DE CHASSE – AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES AU LOT DE CHASSE COMMUNALE N°3

Vu le Code de l'environnement;

Vu l'article 25 de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014, définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 octobre 2014, du 14 décembre 2014 et du 02 décembre 2015 ;

Vu le procès-verbal d'adjudication dressé par la commission de location en date du 03 février 2015 ;

Vu le bail de chasse après adjudication signé en date du 03 février 2015 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 09 mars 2019 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2020 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'agréer tous les associés des lots de chasse après avis de la commission communale de la chasse compétente ;

Vu l'avis favorable de la commission communale de la chasse sur l'agrément de nouveaux associés au lot de chasse communal n°3 ;

#### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

> D'agréer Messieurs Roger MABEAU et Franck MABEAU en tant que nouveaux associés pour le lot de chasse communal n°3.

#### 2021/013 – ATLAS BIO-DIVERSITE COMMUNALE

La commune d'Oberhaslach souhaite porter un projet de recensement de la biodiversité locale par la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Sa réalisation sera menée par un bureau d'études.

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 22 février 2021

Connaître la biodiversité c'est pourvoir agir pour la protéger et la valoriser à partir d'un diagnostic précis!

L'ABC est un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus. Il est aussi l'occasion de réunir, d'informer, de partager des connaissances, et d'impliquer la population sur les enjeux de biodiversité.

Pour y parvenir, la Commune souhaite candidater à l'appel à projet de l'Etat « atlas de Biodiversité Communale » qui se clôturera la 15 mars 2021 et réaliser un ABC.

Pour mener à bien ce projet, il est envisagé de confier le volet diagnostic au bureau d'études « Element 5 » à Brumath. La commune souhaite également confier une partie du volet « animation pédagogique » à l'Association « la maison de la nature Bruche Piémont », basée à Oberhaslach.

La commune prendra en charge le volet communication.

Les objectifs d'un ABC correspondent aux besoins de la commune :

- Acquérir une information cartographique nécessaire à l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les stratégies de la commune (documents d'urbanisme, gestion des espaces, incitations auprès des entreprises, actions de sensibilisation...)
- Favoriser l'appropriation de la biodiversité par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, associations, entreprises...)
- Intégrer les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité

Désignation	Dépenses
Définition des études et réalisation de	
l'inventaire par un bureau d'études labellisé	23 184,00 HT
+ réalisation des livrables et cartographies	
(synthèse des enjeux de l'ABC, occupation	
du sol et végétation du territoire)	
Dépenses d'investissement (actions de	2 000 € HT
communication diverses sur le projet et	
réalisation d'outils de communication)	
Désignation	Recettes
Autofinancement commune	20%
Subvention office français biodiversité	80%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de candidater à l'appel à projet de l'Etat « Atlas de Biodiversité Communale »;
- Décide de faire réaliser les études nécessaires par le bureau d'études « Elément 5 » ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à ce projet au budget primitif 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'OFB et du Département.

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

### 2021/014 – <u>APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES</u> ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la mise en place par l'Etat d'un appel à projets centré sur le 1<sup>er</sup> degré visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Cet appel à projet propose de couvrir deux volets simultanément : le socle numérique de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles.

Dans le cadre de cet appel à projets, la municipalité souhaite acquérir des équipements informatiques afin d'atteindre le socle numérique de base requis, soit :

- Equipement de base d'une salle de classe : un vidéoprojecteur et un poste de travail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'engager la somme de 15 000,- euros pour équiper les salles de classe de l'école élémentaire d'Oberhaslach,
- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les subventions mobilisables et notamment l'Etat sous couvert de l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2021.

#### 2021/015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des Conscrits d'Oberhaslach concernant la commande de 125 beignets pour les élèves de l'école primaire d'Oberhaslach.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, DECIDE :

• Le versement d'une subvention de 200,-€ aux Conscrits d'Oberhaslach au titre de l'achat de 125 beignets au bénéfice de l'école primaire d'Oberhaslach.

### 2021/016 - REHABILITATION CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (CPI)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de rénover le local accueillant le centre de première intervention des sapeurs pompier d'Oberhaslach.

Ce projet de réhabilitation propose de couvrir deux volets simultanément : la sécurisation des locaux et l'installation de sanitaire et de chauffage.

Le coût total de cette réhabilitation est d'environ 20 000,- euros. Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
DETR	8 000,00 €	40 %
Fonds propres	12 000,00 €	60 %
TOTAL	20 000,00 €	100 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'engager la somme de 20 000,- euros pour effectuer la rénovation du CPI,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions mobilisables et notamment le concours financier de la DETR,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier,
- DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2021.